

Le 26 septembre à Strasbourg | 1 jour



Réhabilitation énergétique, choix techniques et mise en œuvre

approfondissement et études de cas

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

Approfondissements techniques

Etudes de cas et exercices

Cas concrets préparés avec les participants

* *Isolation - enjeux et critères de choix*

* *La réhabilitation énergétique – conception, enveloppe, équipements*

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre** n'entraînant aucune pathologie
- > **Affiner les critères de choix d'un isolant**, particulièrement au regard des problématiques liées à l'humidité
- > **Approfondir la gestion des pathologies rencontrées**, notamment liées à l'humidité, **et des techniques de mise en œuvre**
- > **Asseoir sa montée en technicité** sur les sujets de la réhabilitation énergétique et du traitement de l'humidité, sur la base de projets concrets

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 15 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

Formation réservée aux professionnels ayant suivi le module de deux jours de formation « Réhabilitation énergétique » avec Samuel Courgey

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Lieu : **Ordre des Architectes Grand Est**, 5 rue Hannong 67000 Strasbourg

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel :

> *Inscription à 2 ou +* : 300 € HT (360 € TTC)

> *Ancien.e stagiaire DDQE* : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ **crédit d'impôt formation** 74 €

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



SCOP

écologie
innovation sociale
territoires

FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG

> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCO.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCO ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants pour l'établissement d'une convention de formation par OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur	FIF-PL ouvert à la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors le matin de 5h00 à 9h00) (professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le matin de 5h00 à 9h00) (professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un contrat éligible (profilés à l'adresse 244.riv@scop-les2rives.eu)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association scop@scop-les2rives.eu)
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (bureau d'étude, bureau de paysage, bureau de CAE, bureau de CAUE, bureau de ressources, bailleurs, associations...)	ACTALIANS ouvert à la demande sur le site www.actalians.fr	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour *Prise en charge des repas pendant la formation : - repas max (max 15€ / jour) - forfait de 200 € / jour (pour le voyage d'étude (max 60 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km - Forfait 204 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entrepreneurs de 0 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * Actifs FIF-PL (hors agricole) : sur devis (entreprises de 49 salariés 220 000 €, entreprises individuelles) * entrepreneurs de 42 à 49 salariés : 3 000 € max. * entrepreneurs de plus de 50 salariés : 3 500 € max. * entreprises de 42 à 49 salariés : 3 000 € max. * entrepreneurs de plus de 50 salariés : 3 500 € max. * Pour les formations CAE, CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : sur devis

© Scop les 2 rives